



SEMAPHORE SUD ALSACE – 7 / 9 rue du Moulin – 68100 MULHOUSE
☎ 03.89.66.33.13 / Fax : 03.89.56.49.19 / www.semaphore.asso.fr
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE (A.M.P) EN ALSACE

L'aide médico-psychologique assure des tâches matérielles pour assister la personne au quotidien. Il l'aide à se laver, à s'habiller, à se déplacer, à se nourrir... Il met également en place des activités d'éveil et de présence, afin de stimuler le patient, l'inciter à communiquer par la parole et le geste, développer ses connaissances (apprentissages, découvertes...), s'ouvrir sur le monde extérieur, se distraire....

Un métier aux multiples facettes

Son travail est essentiellement centré sur l'accompagnement d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés mentaux et moteurs, et de personnes âgées très dépendantes. L'aide médico-psychologique leur apporte une assistance individualisée dans tous les gestes de la vie quotidienne.

Il aide, par exemple, la personne handicapée à se laver, s'habiller et se déshabiller, se nourrir, se changer. Il l'accompagne dans ses déplacements. Pour les plus jeunes, il assure des tâches éducatives qui visent à encourager l'expression orale, à éveiller et à distraire par des jeux simples.

Principales activités

- ♦Accompagne et réalise auprès des personnes les actes essentiels de la vie quotidienne (soins d'hygiène, de confort, activités motrices...)
- ♦Réalise auprès des plus jeunes des activités éducatives visant à encourager l'expression orale, à éveiller, à distraire, à favoriser l'expression corporelle
- ♦Accompagne et encourage les personnes adultes ou âgées dans les activités de la vie sociale et relationnelle
- ♦Participe à la prévention et à la sécurité de la personne

Aptitudes nécessaires

Cette profession exige des qualités humaines importantes, parmi lesquelles le goût du travail en équipe et des contacts humains, la capacité d'écoute, la tolérance, l'intérêt réel pour les problèmes humains et sociaux, la patience et le désir de communiquer. Certains patients sont en effet dans l'incapacité de parler. Il convient alors de décoder leurs gestes ou leurs attitudes et d'appréhender leurs besoins (boire, manger, aller aux toilettes) afin de leur apporter une réponse adaptée.

Il s'agit d'établir une relation de qualité, fondée sur la confiance et la compréhension. Cela nécessite de la part de l'AMP un bon équilibre psychologique

En outre, afin d'aider les patients à se déplacer, l'AMP doit parfois les porter ou soulever leur fauteuil. Une bonne résistance physique est donc indispensable.

Enfin, ce métier exigeant requiert une grande disponibilité. En effet, l'AMP doit assurer de nombreuses gardes, qu'elles soient de nuit ou de week-end. Il peut aussi travailler en journée continue.

Conditions de travail

Du fait de son handicap ou de son état de dépendance, le patient est soigné par une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels appartenant au secteur de la santé (médecin, psychiatre, kinésithérapeute, etc.) ou au secteur social (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, assistant de service social). Elle est placée sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical.

Au carrefour de ces deux domaines, l'AMP intègre cette équipe pour une prise en charge globale du patient. Il participe aux réunions statuant sur l'état général de ce dernier, sur ses progrès éventuels, sur les problèmes rencontrés et les solutions envisagées. Il assure et veille également à entretenir le contact régulier du patient avec sa famille, toujours dans le souci de son bien-être.

L'AMP n'intervient généralement pas à domicile. Il, ou elle, exerce ses fonctions dans un établissement spécialisé appartenant au secteur associatif, au secteur hospitalier ou aux communes. Ainsi, il, ou elle, peut travailler :

- ♦ soit auprès d'enfants et d'adolescents en institut médical éducatif, institut médico-pédagogique, institut médico-professionnel, foyer spécialisé, institut d'éducation motrice ou sensorielle, centre de rééducation sensorielle ou hôpital général ou spécialisé

- ♦ soit auprès d'adultes en hôpital général ou psychiatrique, maison d'accueil spécialisée, centre d'aide par le travail, foyer d'hébergement, foyer médicalisé ou centre de jour.

- ♦ soit auprès de personnes âgées en maison d'accueil pour personnes âgées, centre d'hébergement temporaire ou maison de retraite médicalisée. Avec l'allongement de la durée de vie, les AMP se spécialisent de plus en plus en gériatrie.

Des évolutions possibles

Environ 22 000 aides médico-psychologiques sont en activité aujourd'hui. Les débouchés sont actuellement en augmentation du fait des besoins d'AMP dans les établissements pour personnes âgées et auprès des personnes handicapées.

Il n'existe pas de possibilité d'évolution au sein même de la profession. En revanche, l'accès à certains métiers du secteur social est facilité. Les AMP souhaitant entreprendre une formation de moniteur-éducateur ou d'éducateur spécialisé bénéficient ainsi d'aménagements d'études (dispense d'examens écrits, allègement des cours théoriques) s'ils justifient de plusieurs années de pratique (5 ans de pratique professionnelle).

Le salaire de l'AMP est différent selon qu'elle travaille dans une structure appliquant la convention collective de l'aide à domicile ou dépendant de la fonction publique territoriale.

FORMATION

Une formation en cours d'emploi

Il faut être titulaire d'un contrat de travail d'élève aide médico-psychologique stagiaire ou d'élève aide-soignant. Pendant la durée de la formation, les élèves sont rémunérés par l'établissement qui les accueille.

Conditions d'admission

- ✓ être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- ✓ avoir signé un contrat d'engagement avec l'établissement employeur ;
- ✓ satisfaire aux épreuves d'admission (un entretien avec un jury et une épreuve écrite).

Aucun diplôme n'est requis, mais les postulants doivent réussir les épreuves d'admission (épreuve écrite et entretien avec un jury).

Ne sont pas soumis à l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats titulaires

- ✓ du CAP Petite Enfance ou CAPA Services en Milieu Rural ;
- ✓ du BEP Carrières Sanitaires et Sociales ou BEPA Services aux Personnes ;
- ✓ du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ;
- ✓ du diplôme d'état d'aide-soignant ;
- ✓ du diplôme d'état d'Assistant Familial
- ✓ du titre d'Assistant de Vie
- ✓ du DEAVS ou certificat d'aptitudes aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD) ;
- ✓ du BAPAAT.

Contenu de la formation

La formation est répartie sur une durée de 12 à 24 mois.

Elle comprend :

- ✓ 495 heures de formation théorique (Connaissance de la personne, accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne, animation de la vie sociale et relationnelle, soutien médico-psychologique, participation à la mise ne place et au suivi du projet personnalisé, communication professionnelle et vie institutionnelle)
- ✓ 24 semaines de stage pratique.

Cette formation est sanctionnée par le CAFAMP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico-psychologique)

L'examen final comprend 3 épreuves :

- ✓ 2 épreuves écrites : questionnaire et note de réflexion sur la pratique professionnelle
- ✓ 1 épreuve orale : entretien à partir du cahier de stage, ainsi qu'une appréciation du livret de formation.

FORMATION INITIALE

* GROUPE HOSPITALIER DU CENTRE ALSACE (G.H.C.A)

Institut de formation

201, avenue d'Alsace - BP 20129

68003 COLMAR CEDEX

☎ : 03.89.21.22.50

Coordonnateur pédagogique : Mr Paul Meyer (*à contacter pour obtenir des renseignements plus précis*)

☎ : 03.89.21.22.58

Mail : institut.formation@ghca.fr

La formation se fait uniquement par alternance (contrat de qualification, CAE, plan de formation, demandeur d'emploi avec une possibilité de mobiliser les fonds de la région ...). Les 3 premiers jours se déroulent chez l'employeur, les deux derniers jours en cours. Durée de la formation : 12 mois.

La période de stage diffère en fonction du profil de l'étudiant :

- si la personne est en emploi : 140 heures doivent se faire chez un autre employeur (700h se font sur le lieu de travail habituel)
- si la personne n'est pas en situation d'emploi : deux stages de 420 heures chacun se font auprès de publics différents (un parmi un public dépendant)

Inscriptions ouvertes de juin à mi-octobre 2010. Rentrée en mai 2011. Fin de la formation en mai 2012.

La sélection se fait par un écrit et un oral consistant en un entretien de motivation.

* Lycée du Rebberg.

1, rue de Verdun

68100 MULHOUSE

☎ : 03.89.31.74.40

A temps plein sur une durée de 18 mois. La rentrée se fait aux alentours de la Toussaint.

Aucun diplôme n'est exigé.

Par contre une formation préalable dans le sanitaire et social ou une expérience professionnelle sont demandées. Recrutement sur examen du dossier, épreuves écrites et orales (écrit = questionnaire d'actualité, oral = discussion avec un jury).

* I.F.C.A.A.D (Antenne d'Illzach)

2b, rue des allouettes

68110 ILLZACH

☎ : 03.89.52.25.26

Mail : accueil68@ifcaad.fr

La formation se fait uniquement par alternance (contrat de qualification, CAE, ...). 1 semaine en cours (6 heures par jour) et 3 semaines chez l'employeur. Durée de la formation : 20 mois.

Deux sessions de sélection ont lieu (un écrit d'1h30 et un oral consistant en un entretien de motivation) :

- la première en juin avec dossier à rendre avant le 31 mai 2010
- la seconde en septembre avec un dossier à remettre avant le 1^{er} septembre 2010

* I.F.C.A.A.D.

12, rue Jean Monnet

BP 45

67311 SCHILTIGHEIM CEDEX

☎ : 03.88.18.61.31

Site : www.ifcaad.fr

La formation se fait uniquement par alternance (contrat de qualification, CAE, ...). 1 semaine en cours (6 heures par jour) et 3 semaines chez l'employeur. Durée de la formation : 20 mois.

Deux sessions de sélection ont lieu (un écrit d'1h30 et un oral consistant en un entretien de motivation) :

- la première en juin avec dossier à rendre avant le 31 mai 2010
- la seconde en septembre avec un dossier à remettre avant le 1^{er} septembre 2010

La promotion débutera en octobre 2010.

Ecoles privées

* Lycée Professionnel privé St Jean

3 rue Saint Jean

68000 Colmar

Tél. : 03 89 21 98 10

Site : <http://www.st-jean-colmar.fr>

Coût de la scolarité : 5480 € (80 € de droits annuels de scolarité et 5400 € de frais pédagogiques)

Durée : 1 an

La formation se fait uniquement par apprentissage.

Possibilité de demander une bourse : consulter le site <http://ssl.region-alsace.fr/boss/>

* EDIAC

3 rue Ste Elisabeth - BP 20012

67085 Strasbourg cedex

Tél : 03.88.14.42.90

Fax : 03.88.14.42.91

Site : <http://www.ediacformation.com/>

Email : contact@ediacformation.com

Coût : 5 500 € - Frais de sélection : 150 €

La formation est ouverte sans condition de diplôme préalable. L'accès à la formation est néanmoins conditionné à la réussite du candidat aux épreuves d'admission :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (1h30) : Questionnaire constitué de questions d'actualité sociale,
- Une épreuve orale d'admission (30 min.) : basée sur un texte de motivation fourni par le candidat dans le dossier d'inscription.

La formation n'est ouverte qu'aux personnes ayant déjà un employeur au moment de l'inscription au centre de formation. A savoir, il convient de disposer d'un contrat de travail (CDD, CDI, CAE, contrat de professionnalisation,) ou d'une promesse de contrat sur un poste à mi-temps minimum, relevant des compétences de l'AMP et d'une durée minimale de 20 mois, englobant la période de formation.

* ALAJI

Association Lorraine Adultes Jeunes Inter-Formation

Siège : 17, rue du bois de la Champelle

54500 VANDOEUVRE

Tél. : 03 83 57 58 32

Fax : 03 83 57 65 75

Site : www.alaji.fr

Deux types de publics sont formés : les salariés et les demandeurs d'emploi.

Dans le premier cas, l'employeur prend contact avec l'Alaji dans le cadre du plan de formation.

Dans le second cas le Pôle Emploi peut solliciter l'organisme de formation pour un demandeur d'emploi ayant validé son projet professionnel.

Durée de la formation : 14 mois.

La période de stage diffère en fonction du profil de l'étudiant :

- si la personne est en emploi : 140 heures doivent se faire chez un autre employeur (700h se font sur le lieu de travail habituel)
- si la personne n'est pas en situation d'emploi : deux stages de 420 heures chacun se font auprès de publics différents (un parmi un public dépendant)

La sélection se fait par un écrit et un oral consistant en un entretien de motivation.

Pas d'inscription possible jusqu'à début 2011.

Sites de formation :

•15B rue du 3^{ème} Zouave – 68130 Altkirch

•21 rue Stanislas – 68000 Colmar – Tél : 03 89 23 28 15

•Site principal - 5A Finkmatt – 67000 Strasbourg – Tél : 03 88 35 07 79

Pour trouver un employeur afin de préparer le diplôme en alternance penser à contacter :

- l'Institut Saint André de Cernay
- les papillons Blancs de Mulhouse et de Bollwiller
- les maisons de retraite
- les foyers d'accueils pour personnes handicapées
- les Instituts Médico-Educatifs (IME) / IMpro

A PROXIMITE

Ecoles dans les départements limitrophes

* INSTITUT REGIONAL DE TRAVAIL SOCIAL DE FRANCHE COMTE

1, rue Alfred de Vigny

BP 2107

25051 BESANCON DEDEX

☎ : 03.81.41.61.00

Mail : irtsfranchecomte@wanadoo.fr

Site : www.irts-fc.fr

* I.R.T.S. de Lorraine

41, avenue de la liberté – le Ban Saint Martin

CS 50029

57063 METZ CEDEX 2

☎ : 03.87.31.68.00

Site : www.irts-lorraine.fr

* I.R.T.S. de Lorraine

201, avenue Raymond Pinchard

BP 2009

54100 NANCY

☎ : 03.83.93.36.36

Site : www.irts-lorraine.fr

Ecoles privées à proximité

* ALAJI

Association Lorraine Adultes Jeunes Inter-Formation

Siège : 17, rue du bois de la Champelle

54500 VANDOEUVRE

Tél. : 03 83 57 58 32

Fax : 03 83 57 65 75

Site : www.alaji.fr

Deux types de publics sont formés : les salariés et les demandeurs d'emploi.

Dans le premier cas, l'employeur prend contact avec l'Alaji dans le cadre du plan de formation.

Dans le second cas le Pôle Emploi peut solliciter l'organisme de formation pour un demandeur d'emploi ayant validé son projet professionnel.

Durée de la formation : 14 mois.

La période de stage diffère en fonction du profil de l'étudiant :

- si la personne est en emploi : 140 heures doivent se faire chez un autre employeur (700h se font sur le lieu de travail habituel)
- si la personne n'est pas en situation d'emploi : deux stages de 420 heures chacun se font auprès de publics différents (un parmi un public dépendant)

La sélection se fait par un écrit et un oral consistant en un entretien de motivation.

Pas d'inscription possible jusqu'à début 2011.

Liste non exhaustive...